

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 17 août 2010 modifiant l'arrêté du 13 avril 2010 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « gynécologie obstétrique » en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique

NOR : SASH1030772A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, et notamment le II de son article L. 4111-2 ;
Vu l'arrêté du 13 avril 2010 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « gynécologie obstétrique » en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 13 avril 2010 est modifié comme suit : au lieu de lire : « M. Roger HELOU, né le 13 janvier 1973 à Sebney Baabda (Liban) », lire : « M. Roger HELOU, né le 15 janvier 1973 à Sebney Baabda (Liban) ».

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 17 août 2010.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice générale
de l'offre de soins et du chef de service :

*La sous-directrice des ressources humaines
du système de santé,*

DR A. LORDIER-BRAULT